

**OBJET AUTORISATION DE REFORMER, METTRE EN VENTE OU AU REBUT
DES VEHICULES ET MATERIELS COMMUNAUX.**

UNE ENTREPRISE MODERNE ET PERFORMANTE

Dans le cadre du suivi et de la bonne gestion de son parc automobile, la Ville procède régulièrement à la mise à jour de son patrimoine en la matière pour tenir compte, notamment, des entrées et sorties de véhicules de la flotte. Et, comme chaque année, il apparaît que plusieurs véhicules ainsi que du matériel technique du Garage Municipal doivent - pour les raisons figurant dans le tableau joint en annexe - être sortis du patrimoine communal.

Il s'agit de :

- a) 15 véhicules : 13 voitures particulières et utilitaires, et 2 motos ;
- b) 1 pont élévateur 4 colonnes

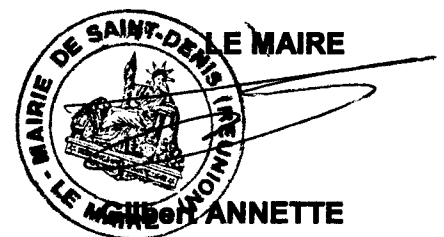
Je vous demande donc de m'autoriser à :

- 1) réformer les véhicules et matériels listés en annexe et à les mettre en vente :
 - en priorité, suivant la procédure des enchères publiques
 - puis, le cas échéant, de gré à gré

- 2) mettre au rebut et détruire les biens qui n'auront pas trouvé preneur ;

dans ce cas un procès-verbal sera dressé par un officier assermenté.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.



**OBJET AUTORISATION DE REFORMER, METTRE EN VENTE OU AU REBUT
 DES VEHICULES ET MATERIELS COMMUNAUX.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

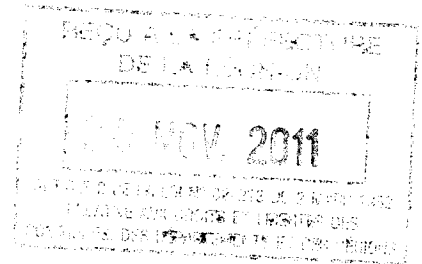
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/7-66 du Maire ;

Vu le rapport de MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**



ARTICLE 1


Autorise le Maire à réformer et mettre en vente les véhicules et matériels communaux dont la liste figure en annexe :

- en priorité, suivant la procédure des enchères publiques ;
- puis, le cas échéant, de gré à gré

ARTICLE 2

Autorise le Maire à mettre au rebut et détruire les biens qui n'auront pas trouvé preneur ; dans ce cas un procès-verbal sera dressé par un officier assermenté.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 29 NOV. 2011

**LE MAIRE**
**LE MAIRE
Gérald ANNETTE**

VEHICULES ET MATERIELS A METTRE A LA REFORME POUR 2011

Voitures particulières et utilitaires

	Immatriculation	Marque	Modèle	Date de Mise en Circulation	Compteur	Cause
1	705 BBJ 974	RENAULT	Clio I	07/05/1995	62 129 km	coût des réparations > valeur vénale du véhicule
2	526 BBY 974	RENAULT	Twingo I	29/11/1995	55 105 km	coût des réparations > valeur vénale du véhicule
3	417 BHW 974	CITROEN	C15	12/01/2000	111 612 km	coût des réparations > valeur vénale du véhicule
4	517 BHY 974	PEUGEOT	106 XAD	08/02/2000	118 016 km	coût des réparations > valeur vénale du véhicule
5	293 BKK 974	PEUGEOT	206 XAD	20/02/2001	123 196 km	moteur hors service
6	499 BLA 974	RENAULT	Kangoo I	18/07/2001	97 453 km	moteur hors service
7	881 BLG 974	PEUGEOT	106 XAD	26/09/2001	130 429 km	moteur hors service
8	696 BLM 974	RENAULT	Twingo I	15/11/2001	92 132 km	coût des réparations > valeur vénale du véhicule
9	496 BMY 974	PEUGEOT	106 Zen	21/10/2002	75 174 km	accident
10	85 BNC 974	RENAULT	Fourgon Master	27/11/2002	55 433 km	coût des réparations > valeur vénale du véhicule
11	332 BJP 974	PEUGEOT	406	19/07/2002	111 471 km	moteur hors service
12	232 BKK 974	PEUGEOT	306	15/10/2002	137 500 km	coût des réparations > valeur vénale du véhicule
13	952 BPJ 974	PEUGEOT	Expert - 5 places	05/11/2003	95 808 km	moteur hors service

Deux roues

	Immatriculation	Marque	Modèle	Date de Mise en Circulation	Kms	Cause
14	571 BHK 974	YAMAHA	TW 125 cm3	22/10/1999	22 869 km	moteur hors service
15	650 BKX 974	YAMAHA	125 cm3	21/06/2001	28 676 km	pièces de rechange indisponibles

Matériel technique

	Immatriculation	Marque	Modèle	Date de Mise en Service	Cause
1	Pont élévateur	FOG	4 colonnes	1997	obsolète